Le nouveau système ontarien est un moyen plus simple, plus facile et plus rapide d’obtenir une autorisation environnementale.

Il sert aussi bien les intérêts du public que des entreprises :

- Il permet aux entreprises de se conformer plus facilement aux lois environnementales.
- Il permet au public d’obtenir des renseignements sur les entreprises qui ont un impact sur l’environnement des collectivités.
- Il veille à l’application des normes écologiques rigoureuses de l’Ontario.

PIBS 8523f

09/11 xM


simple


en ligne


souple

accessible


efficace

Pour en savoir plus :

Visitez le site Web **www.ontario.ca/autorisationsenvironnementales.**

Ou composez le **416 314-8001** ou le **1 800 461-6290**.



Autorisations environnementales

Comprendre le nouveau système ontarien



Nouveau

L'Ontario présente un nouveau système d'autorisation environnementale en ligne, qui est plus rapide, plus simple et plus rationnel.

À compter du 31 octobre 2011, le nouveau système de demande ou d'enregistrement en ligne permettra aux entreprises de se conformer plus facilement aux lois environnementales.

Entreprises devant obtenir une autorisation environnementale

1	2
Activités complexes ou particulières ↓ Demande d'autorisation environnementale	Activités ordinaires ou habituelles ↓ Inscription en ligne au Registre environnemental des activités et des secteurs

Dans le nouveau système, l'autorisation environnementale remplace le certificat d'autorisation.

Pour savoir si votre entreprise réunit les conditions d'inscription au registre, visitez **www.ontario.ca/autorisationsenvironnementales**

1 Présentation de la nouvelle autorisation environnementale



Caractéristiques :

- Un seul formulaire intelligent pour plusieurs activités;
- Service d'aide pour remplir et envoyer le formulaire;
- Confirmation que votre demande est en bonne et due forme;
- Suivi en ligne des autorisations

Pour obtenir le formulaire, il vous suffit d'aller sur le portail InfoCentre pour les entreprises de ServiceOntario : **www.serviceontario.ca** et de cliquer sur l'onglet Services pour les entreprises.

Si vous avez déjà un certificat d'autorisation, vous n'avez rien à faire dans l'immédiat pour le remplacer.



2 Présentation du Registre environnemental des activités et des secteurs



Caractéristiques :

- Procédé plus rapide et plus simple grâce à l'enregistrement en ligne
- Service d'aide à l'enregistrement
- Confirmation de la réception de l'enregistrement
- Suivi en ligne des activités enregistrées

Pour effectuer l'enregistrement en ligne, il vous suffit d'aller sur le portail InfoCentre pour les entreprises de ServiceOntario : **www.serviceontario.ca** et de cliquer sur l'onglet Services pour les entreprises.

Vous trouverez des documents ou des renseignements techniques dans le site Web www.ontario.ca/autorisationsenvironnementales.